

PLAN
LOCAL
d' URBANISME

PLAN DE ZONAGE Ouest

N°1 PLU Document approuvé par délibération
du conseil municipal du 03 février 2011 Echelle 1/5000

- LEGENDE**
-  Espace boisée classée
 -  Limite de zone
 -  Limite de commune
 -  Espace paysager ou bâti remarquable
au titre de l'article L.123.1-7° du Code de l'Urbanisme
 -  Emplacements réservés
 -  Périmètre de protection de 35 m
autours des cressonnières
 -  Bande de protection de 50 m des massifs boisés de plus de 100 ha
 -  Bande paysagère inconstructible
 -  Polygone de constructibilité
 -  Secteurs de mixité sociale au titre de l'article
L.123-1-16 du Code de l'Urbanisme
20% en locatif social

Plan de zonage établi sur la base de plans dressés par S.A.R.L. V.KLINGE Ingénieur
topographe E.N.S.A.I.S Géomètre Expert Foncier

